

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU JEUDI 10 AVRIL 2024****Nombre de conseillers en exercice : 10****Nombre de membres présents : 8****Nombre de procurations : 0****Date de convocation : 25 mars 2025****Date d'affichage : 25 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Fabrice BACCOUT, Maire.

Présents : Mr Fabrice BACCOUT, Mme Evelyne VIREMOUNEIX, Mr Jean-Jacques DESJARDINS, Mme Gislhaine CLOEZ, Mr Jean-François GRASSART, Mme Marie-Christine BACCOUT, Mr Thomas QUENNESON, Mr Pascal VERHAEGUE.

Absents : Mme Virginie LANTOINE, Mr François-Xavier LORRIAUX.

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VIREMOUNEIX

Délibération N° 2025-08 :

OBJET : **Création d'un espace de délimitation pour les cavurnes et modification des tarifs des concessions au cimetière**

Monsieur Le Maire expose que suite à l'augmentation des crémations, il est proposé de créer un espace pour l'installation de cavurnes dans le cimetière.

Il sera nécessaire de modifier en conséquence le prix des concessions dans le cimetière.

Monsieur le Maire propose aux élus de refixer les tarifs des concessions du cimetière et rappelle la délibération N°2024-05 du 16 février 2024 où les tarifs étaient les suivants :

Il est rappelé également de la décision de ne plus accorder de concession perpétuelle et d'octroyer des concessions cinquantennaires dans le cimetière communal à compter du 1^{er} mars 2024.

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES

Elles pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment de l'échéance.

CONCESSION POUR CAVEAU

- Concession de 3 mètres carrés : **150 €uros**
- Concession de 5 mètres carrés : **250 €uros**

CONCESSION AU COLOMBARIUM

- **Personnes habitants la commune**
 - Concession d'une durée de 50 ans renouvelable : **800 €uros**
- **Personnes extérieures à la commune**
 - Concession d'une durée de 50 ans renouvelable : **1000 €uros**

Monsieur Le Maire propose modifier les tarifs suivants en ajoutant :

- le tarif des concessions pour concession pour caveau des personnes e
- le tarif des concessions pour cavurnes,
- précise que le tarif des concessions au columbarium reste inchangé.

Envoyé en préfecture le 11/04/2025
Reçu en préfecture le 11/04/2025
Publié le
ID : 059-215900598-20250410-2025_08-DE

CONCESSIONS CINQUANTENAIRES

Elles pourront être renouvelées au prix du tarif en vigueur au moment de l'échéance.

CONCESSION POUR CAVEAU

- **Personnes habitants la commune**
 - Concession de 3 mètres carrés : **150 €uros**
 - Concession de 5 mètres carrés : **250 €uros**
- **Personnes extérieures à la commune**
 - Concession de 3 mètres carrés : **300 €uros**
 - Concession de 5 mètres carrés : **500 €uros**

CONCESSION POUR CAVURNE

- **Personnes habitants la commune**
 - Concession de 2 mètres carrés : **100 €uros**
- **Personnes extérieures à la commune**
 - Concession de 2 mètres carrés : **200 €uros**

CONCESSION AU COLOMBARIUM

- **Personnes habitants la commune**
 - Concession 1 case d'une durée de 50 ans : **800 €uros**
- **Personnes extérieures à la commune**
 - Concession 1 case d'une durée de 50 ans : **1000 €uros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} mai 2025.

PRIE Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai de bien vouloir viser les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le : 11 avril 2025

Et publication le : 11 avril 2025

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Fabrice BACCOUT



La secrétaire de séance,
Mme Evelyne VIREMOUNEIX